PROJET DE PARC EOLIEN DE LA CROIX GUINGAL
DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE

COMMUNE DE DERVAL (44 590)

Pièce 0 : lettre de demande du pétitionnaire

Version consolidée du dossier - septembre 2018

ENERTRAG PAYS DE LOIRE I SCS
CAP CERGY - Bâtiment B
4-6 rue des Chauffours
95015 CERGY-PONTOISE Cédex
Tél. : 01 30 30 60 09
Fax : 01 30 30 52 57
EFrance@enertrag.com
www.enertrag.fr

ENERTRAG

ENERTRAG PAYS DE LA LOIRE I | CAP Cergy Bâtiment B, 4-6 rue des chauffours | 95015 Cergy Cx

Madame la Préfète de la Loire Atlantique
Préfecture de la Loire-Atlantique
6 quai Ceineray
BP 33515
44 035 Nantes Cedex 1

Veuillez citer notre référence dans toute correspondance

Date
02 10 2017

Objet
Lettre de Demande d'autorisation unique
Demande de Permis de Construire
Demande de dérogation d'échelle de plan

contact
sylvain.benoist
06 48 34 60 95
sylvain.benoist@enertrag.com

ENERTRAG Pays de Loire I SCS

Madame la Préfète,

Je soussigné, Vincent MASUREEL, directeur général de la société ENERTRAG ENERGIE SAS, elle-même gérante de la société ENERTRAG Pays de Loire I domiciliée à Cergy-Pontoise, a l'honneur de solliciter l'autorisation d'exploiter, le Permis de Construire ainsi que l'approbation au titre de l'article L.323-11 du code de l'Energie relatif au parc éolien de la Croix Guingal, situé sur le territoire communal de Derval, dans le département de Loire-Atlantique.

Cette activité est classée comme soumise à autorisation dans la nomenclature des Installations Classées pour la protection de l'Environnement, rubrique n°2980-1 « Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs et comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50m ».

Par la présente, j'ai également l'honneur de solliciter une dérogation concernant les plans d'ensemble (ICPE) au 1/200ème initialement prévue par l'article R512-6 du Code de l'Environnement et réduite à 1/500ème dans le présent dossier, l'échelle n'étant pas adaptée au projet (à l'exception des deux postes de livraison).

Société en Commandite
Simple au capital de
1.000 Euros

Siège social
CAP Cergy, Bâtiment B
4-6 rue des chauffours
95015 Cergy Pontoise Cedex

SIREN: 812 416 311
n° TVA intracommunautaire:
FR 76 812 416 311

Tél: +33 (0)1 - 30 30 60 09
Fax: +33 (0)1 - 30 30 52 57

www.enertrag.com

Commerzbank Paris
75002 Paris

IBAN: FR76 1762 9000 0100 1135
9530 008
BIC: COBAFRPXXXX

La demande d'autorisation unique est constituée des éléments suivants :

- Un formulaire CERFA n°15293-01
- Un sommaire inversé
- Un dossier de description de la demande
- Une étude d'impact santé et environnement associé séparément de son résumé non technique
- Une étude de dangers associée séparément à son résumé non technique
- Documents spécifiques demandés au titre du code de l'Urbanisme
- Documents spécifiques demandés au titre du code de l'Environnement et du code de l'Energie
- Accords reçus et avis consultatifs sollicités

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre demande, je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, nos meilleures salutations.

Vincent MASUREEL

Directeur général d'ENERTRAG ENERGIE,
elle-même gérante de ENERTRAG Pays de Loire I